
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2008

Séance du 21 février 2008

CG 08/1^{ère}/III-02

**PROGRAMME PRÉVISIONNEL
D'INFORMATISATION DES COLLÈGES
ET ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL**

Nous sommes régulièrement sollicités par les établissements pour des opérations de câblages, de mise en réseau, d'acquisition ou de renouvellement d'équipements informatiques.

En effet, les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education jouent un rôle central dans le processus éducatif. Les TICE ouvrent de nouvelles façons d'enseigner ou d'apprendre : cours plus vivants et plus interactifs, mais aussi aide personnalisée au soutien scolaire.

Notre Département, toujours soucieux du bien être des jeunes avait anticipé cette mutation en s'engageant, depuis de longues années, dans une action en faveur du développement informatique des établissements scolaires.

Ainsi, de 2000 à 2005, nous avons aidé à l'acquisition de plus de 400 ordinateurs pour les **écoles du 1er degré**.

En ce qui concerne les collèges, le programme de modernisation des équipements informatiques pédagogiques a commencé en 1997 avec l'équipement des **salles multimédia** (21 salles ont ainsi été équipées), le **renouvellement des équipements informatiques des classes de technologie** (1997-2001) et l'**accès au haut débit** (ADSL, paraboles) réalisé en 2003.

Le temps est venu de poursuivre notre effort et de permettre aux élèves de bénéficier d'outils performants. A l'issue d'une enquête menée par nos services auprès des collèges (Annexe 1), il a été constaté une **grande obsolescence** du parc informatique existant. Cette étude a permis de dresser un état des lieux des équipements en place puis d'évaluer, collège par collège, les besoins en corrélation avec leur effectif.

I – EQUIPEMENT INFORMATIQUE

Je vous propose donc, afin de remédier à ce manque, de lancer dès cette année un **programme pluriannuel de modernisation informatique**.

En ce qui concerne les modalités de la démarche, il conviendrait de lancer une **première tranche de renouvellement** des matériels en procédant à la **location** (sur 4 ans avec garantie constructeur sur site) de **679 postes**, ce qui représenterait une charge financière annuelle prévisionnelle de **260 000 €**

Ainsi, en prenant en compte les postes existants, la moyenne d'élèves par ordinateur se situera à **1 ordinateur pour 8 élèves**.

Il est bien évident que cette mise à disposition d'équipements informatiques s'échelonnera en fonction de l'avancement du câblage de chaque établissement. Cette première tranche pourrait démarrer à la rentrée de septembre 2008-2009, à la suite, en fonction de la capacité d'absorption des collèges et surtout du câblage, **une deuxième tranche** sera proposée afin d'atteindre l'objectif **d'un ordinateur pour 6 élèves**.

Pour 2008, je vous propose donc de lancer la première tranche du programme pluriannuel de modernisation informatique visant à doter chaque collège des postes indiqués dans le tableau joint en annexe 1.

Par ailleurs, l'appel d'offres sera lancé et, au vu du résultat financier définitif, je vous soumettrai, lors d'une prochaine session, l'inscription des crédits de paiement correspondants.

En parallèle, il est nécessaire de déterminer précisément, collège par collège, les infrastructures pour la mise en réseau, le câblage étant à définir selon d'une part, le fonctionnement existant et, d'autre part, la topographie de l'établissement.

C'est la raison pour laquelle, tout au long de cette année, une étude va être menée en collaboration avec la Direction de l'informatique afin de déterminer les besoins en câblage de chaque collège.

II – ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL

Sous l'effort conjugué des collectivités locales, des services concernés de l'Etat et des établissements scolaires, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation se développe.

Avec notre programme prévisionnel d'informatisation des collèges qui nous permettra de tendre vers un niveau d'équipement satisfaisant, nous pouvons envisager des usages innovants.

C'est dans ce cadre que je vous propose de poursuivre la modernisation engagée par notre Département, en mettant en place un environnement numérique de travail (ENT).

Cet ENT est un portail qui met en oeuvre des services en ligne améliorant la vie scolaire des usagers des établissements d'enseignement. En effet, c'est une plateforme d'échanges qui rassemble tous les membres de la communauté éducative d'un établissement scolaire (parents d'élèves, professeurs, élèves et personnels non enseignants). L'ENT est conçu comme un prolongement de l'établissement, accessible depuis tout lieu et à tout moment.

Une expérimentation a été conduite sur douze établissements par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, le Conseil Général de l'Ariège et le Rectorat de Toulouse. Elle a recueilli des résultats favorables.

Nous mènerons donc ce vaste projet en partenariat avec des collectivités locales dont la Région Midi-Pyrénées et les départements de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn, et le Ministère de l'Education Nationale – Académie de Toulouse qui, dans un souci de continuité éducative et d'économie, souhaitent agir en commun.

Pour ce faire, je vous sou mets en annexe :

- d'une part, la convention-cadre de partenariat qui définit les rôles et les engagements de chaque membre,
- et, d'autre part, la convention constitutive du groupement de commande, qui a pour objet, conformément à l'article 8 du code des marchés publics, de constituer un groupement de commande publique en vue de la passation des marchés pour les partenaires, et de définir ses modalités de fonctionnement.

Il conviendra, ensuite, que la commission d'appel d'offres du département désigne un représentant pour participer à la commission d'appel d'offres relative au groupement de commande.

Dans un premier temps, la démarche que je vous propose est une mise en oeuvre progressive de cet outil **en expérimentant l'ENT sur un ou deux collèges**.

Actuellement, le collège Vercingétorix à Montech, me semble être le plus approprié. En effet, il dispose d'équipements informatiques neufs et performants adaptés au bon fonctionnement de l'ENT.

A la suite de cette phase d'expérimentation, et au vu des résultats obtenus d'une part, et en fonction de l'état d'avancement de notre programme prévisionnel d'informatisation des collèges d'autre part, il sera éventuellement proposé d'étendre l'utilisation de l'ENT sur d'autres collèges.

Je vous propose, par conséquent, d'adopter ce projet et d'inscrire :

- **46 000 €** à l'article 655115 sous-fonction 221,
- **6 000 €** à l'article 2052 sous-fonction 221 pour l'acquisition des licences,
- et vous demande de m'autoriser à signer les conventions.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide le lancement d'un programme pluriannuel de modernisation informatique et à cet effet la 1^{ère} tranche d'équipement visant à doter chaque collège des postes indiqués (cf.annexe 1), le financement étant voté lors d'une prochaine réunion ;
- Décide la poursuite de la modernisation engagée par le département en mettant en place un environnement numérique de travail (ENT) avec des services en ligne pour améliorer la vie scolaire des usagers des collèges. Ce projet sera conduit en partenariat avec des collectivités locales (Région Midi-Pyrénées, départements de l'Ariège, du Tarn, de l'Aveyron, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées) et le ministère de l'Education Nationale ;
- Approuve à cet effet :
 - d'une part, la convention-cadre de partenariat qui définit les rôles et les engagements de chaque partie au projet,

- et, d'autre part, la convention constitutive du groupement de commande, qui a pour objet, conformément à l'article 8 du code des marchés publics, de constituer un groupement de commande publique en vue de la passation des marchés pour les partenaires, et de définir ses modalités de fonctionnement ;
- Décide la mise en oeuvre progressive de l'outil ENT en l'expérimentant sur un ou deux collèges dans un premier temps, en particulier sur le collège Vercingétorix à Montech ;
- Ratifie les crédits de paiement suivants :

1°) FONCTIONNEMENT

Article 655115 – sous-fonction 221

Dotation fonctionnement collèges ENTC.....46 000 €

2°) INVESTISSEMENT

Article 2052 – sous-fonction 221.....6 000 €

Environnement numérique de travail – achat de licences

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions susvisées ;
- Donne délégation à la Commission Permanente pour toute modification pouvant intervenir sur ces dossiers.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE 1

EQUIPEMENT INFORMATIQUE BILAN A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2007

<i>Collèges</i>	<i>Effectif du collège</i>	<i>Nombre d'ordinateurs pour les élèves</i>	<i>Nombre d'ordinateurs en état pour les élèves</i>	<i>Nombre d'élèves par ordinateur du point de vue qualitatif</i>	<i>Objectif qualitatif (nombre d'élèves par ordinateur) 1ère tranche</i>	<i>Quantité d'ordinateurs à louer pour atteindre l'objectif de 1 pour 8</i>
Beaumont de Lomagne T. Despeyrous	329	54	38	8,66	42 (7,83)	4
Castelsarrasin Flamens	462	58	39	11,85	58 (7,97)	19
Castelsarrasin Jean de Prades	574	56	21	27,33	72 (7,97)	51
Caussade Pierre Darasse	735	83	13	56,54	92 (7,99)	79
Grisolles Jean Lacaze	564	63	34	16,59	71 (7,94)	37
Labastide Saint-Pierre J.J Rousseau	438	44	10	43,80	55 (7,96)	45
Lafrançaise Antonin Perbosc	400	42	19	21,05	50 (8,00)	31
Lauzerte Pays de Serres	273	44	19	14,37	35 (7,80)	16

<i>Collèges</i>	<i>Effectif du collège</i>	<i>Nombre d'ordinateurs pour les élèves</i>	<i>Nombre d'ordinateurs en état pour les élèves</i>	<i>Nombre d'élèves par ordinateur du point de vue qualitatif</i>	<i>Objectif qualitatif (nombre d'élèves par ordinateur) 1ère tranche</i>	<i>Quantité d'ordinateurs à louer pour atteindre l'objectif de 1 pour 8</i>
Moissac François Mitterrand	610	57	8	76,25	77 (7,92)	69
Montauban Ingres	1015	78	5	203,00	127 (7,99)	122
Montauban Jean-Jaurès	491	59	4	122,75	62 (7,92)	58
Montauban Olympe de Gouges	903	101	15	60,20	113 (7,99)	98
Nègrepelisse J.H. Fragonard	520	55	48	10,83	65 (8,00)	17
St Antonin Noble Val Pierre Bayrou	215	25	16	13,44	27 (7,96)	11
Valence d'Agen Jean Rostand	718	101	68	10,56	90 (7,98)	22
TOTAL	8 247	920	357	/	1 036	679

Le Président,